



DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Thierry Roulin**, président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

M. Thierry Roulin, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public. Il salue particulièrement M. Henchoz, municipal de Payerne, présent dans le public. Il se réjouit de la présence du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour transmettre leurs préoccupations lors des prochaines séances.

M. Thierry Roulin, président, informe, concernant les mesures sanitaires, que le certificat Covid n'est pas nécessaire pour les séances du Conseil général. Pour le moment, il s'agit d'une exception aux directives émises par le Conseil fédéral. La Préfecture a transmis ce jour un changement par rapport au plan de protection transmis avec la convocation à savoir que le port du masque est obligatoire durant toute la séance, sauf lors des prises de parole. Il demande de s'exprimer uniquement dans les micros fixes qui sont mis à disposition, ceci est important afin que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et cela facilite grandement la rédaction du procès-verbal. Une fois l'intervention terminée, il prie de bien vouloir utiliser le spray à disposition pour désinfecter le pied du micro si nécessaire. Finalement, du gel hydro-alcoolique est disponible à différents endroits.

Avant de débiter cette séance, **M. Thierry Roulin**, président, adresse à la famille de Mme Aline Schmutz, à ses proches, à ses collègues de travail, les condoléances du Conseil général. Estimée collaboratrice de la Police communale, elle s'en est allée le lundi 6 septembre 2021 après avoir combattu une cruelle maladie avec beaucoup de courage. En sa mémoire, il invite l'assemblée à une minute de silence.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} septembre 2021. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

SCRUTATEURS-TRICES

Mmes et M. Anne Meyer Loetscher, Rose-Marie Rodriguez et Nicolas Bally.

CONSEIL GENERAL

Est excusée : Mme Tanya Pittet Diolo.

59 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.

Le quorum étant atteint, **M. Thierry Roulin**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est au complet. M. Samuel Ménétreay arrive avec quelques minutes de retard.

M. Thierry Roulin, président, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2021.
2. Communications du Conseil communal.
3. Création d'une Commission spéciale du Conseil général chargée de la révision du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces composée de sept membres (un par groupe constitué).
4. Election de membres du Conseil général à la Commission spéciale chargée de la révision du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces.
5. Approbation du règlement fixant les honoraires du Conseil général et les indemnités à verser aux membres du Bureau et des commissions du Conseil général.
6. Octroi d'un crédit d'étude de CHF 137'000.00 TTC pour la réalisation d'une planification énergétique territoriale communale – message n° 06.
7. Octroi d'un crédit de travaux de CHF 1'620'000.00 TTC pour la mise en système séparatif du réseau d'évacuation des eaux et le remplacement des conduites d'eau potable sous les chemins de Vy-Neuve et des Autrichiens à Estavayer-le-Lac – message n° 09.
8. Octroi d'un crédit de travaux de CHF 375'000.00 TTC pour la réfection de la superstructure de la rue de Forel à Estavayer-le-Lac – message n° 10.
9. Octroi d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 300'000.00 TTC pour des études diverses non budgétées pour la durée de la présente législature – message n° 08.
10. Approbation de la modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye – message n° 07.
11. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2021

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 27 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. Thierry Roulin, président, remercie Mme Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Thierry Roulin, président, donne la parole au Conseil communal.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Personnel communal – règlement et enquête de satisfaction

Nous vous informons que le règlement du personnel communal, tel qu'adopté par le Conseil général lors de sa séance du 15 décembre 2020 (message n°123 de la législature 2017-2021), a été approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts en date du 24 mars 2021. Il est donc en vigueur depuis cette date et il a été présenté au personnel communal lors de séances d'informations organisées en juillet 2021.

Lors de ces mêmes séances, les résultats d'une enquête de satisfaction menée en début d'année auprès de l'ensemble du personnel communal ont été présentés. Cette enquête, menée de manière anonyme et réalisée par un bureau spécialisé mandaté, contenait 59 questions sur tous les thèmes de la gestion du personnel :

- Connaissance des valeurs de la Commune ;
- Tâches et responsabilités confiées ;
- Valorisation des compétences, formations, possibilités d'évolution au sein de la Commune ;
- Outils et environnement de travail ;
- Ambiance de travail ;
- Communication et information ;
- Gestion des collaborateurs par la hiérarchie, confiance envers les ressources humaines, etc. ;
- Image de la Commune comme employeur ;
- Satisfaction générale ;
- Commission du personnel.

Les résultats obtenus sont d'une manière générale positifs, notamment au niveau de thèmes comme l'équité de traitement, la satisfaction générale, la gestion des questions de sécurité et de santé au travail ou encore du climat de travail.

Par contre, cette enquête a ressorti des axes d'améliorations au niveau de la communication entre les différents Services et de la connaissance des autres Services. Le Conseil communal va veiller à la mise en œuvre de mesures pour améliorer ces points. Cette enquête a également ressorti des points de vigilance dans certains Secteurs spécifiques, que ce soit au niveau de l'environnement de travail (locaux), de la collaboration ou de la répartition des tâches. Ces thématiques seront approfondies de manière ciblée dans les Secteurs concernés.

Ces bons résultats généraux encouragent le Conseil communal à poursuivre ses actions dans la professionnalisation de la gestion du personnel communal et dans la poursuite de la mise en place d'une politique du personnel moderne.

M. Philippe Aegerter, conseiller communal, communique :

Vente de la maison du chemin des Bois 7 à Forel

Nous vous informons que le Conseil communal a vendu la maison située au chemin des Bois 7 à Forel. Ce logement était loué pour une modique somme bien inférieure au prix du marché. Cette maison avait également un bilan énergétique très négatif (note de G, ce qui est la moins bonne, pour l'efficacité de l'enveloppe et l'efficacité énergétique globale), de même qu'une protection de catégorie 2 aux monuments historiques.

Le Conseil communal ayant estimé que ce bien n'avait pas d'intérêt stratégique et nécessiterait, en cas de volonté de le rénover, un investissement important, il a décidé de le vendre. Pour ce faire, il a décidé de collaborer avec une agence immobilière locale pour son estimation et sa commercialisation.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

Après analyse des offres reçues, le bien a été vendu en juillet à un citoyen de la Commune pour la somme de CHF 281'100.00, ce qui correspond à la fourchette haute de l'estimation de l'agence immobilière. Ce montant entre dans la délégation de compétence de CHF 300'000.00 accordée par le Conseil général au Conseil communal dans le règlement des finances pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles et de terrains.

Nous précisons que ce bien est loué au même locataire depuis de très nombreuses années. Afin de ne pas préteriter ce locataire, le Conseil communal a fait inscrire ce bail au Registre foncier, aux mêmes conditions, et ce, pour une durée de 15 ans. Le nouveau propriétaire est ainsi tenu de respecter l'engagement pris auprès de notre ex-locataire.

M. Samuel Ménétreay, conseiller communal, communique :

Rénovation de la caserne d'Estavayer – Etat du projet

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le projet de rénovation de la caserne des pompiers.

Pour rappel, une étude de faisabilité a été menée en 2020 pour analyser l'opportunité de rénover la caserne existante sur son site actuel. Le résultat étant positif, le Conseil communal a décidé d'aller de l'avant avec ce projet. Compte tenu du montant estimé de la rénovation, une procédure ouverte de marché public a dû être organisée pour choisir le groupement d'architectes et ingénieurs. Le Conseil communal a décidé de se faire accompagner par un bureau spécialisé pour suivre cette procédure spécifique.

Au terme du délai de dépôt, huit dossiers ont été reçus. Ceux-ci sont en cours d'analyse. Une fois le bureau choisi, un message sera présenté au Conseil général pour aller de l'avant avec cette rénovation. L'objectif fixé pour le début des travaux est le deuxième semestre 2022.

M. Samuel Ménétreay, conseiller communal, communique :

Eléments naturels – Intervention des Services d'urgence

Comme vous le savez, l'été a été mouvementé pour nos Services d'urgence, que ce soit au niveau de la gestion d'orages violents, notamment l'orage de grêle du 21 juin qui a engendré plus de 100 interventions, ainsi que de la gestion de la crue historique du lac de Neuchâtel en juillet qui a demandé un engagement continu sur tout le mois de juillet.

Concernant la crue du lac, une task force a été rapidement mise en place afin de gérer la crise. Cette cellule de crise était composée des Services d'urgence (CR-CSPi, Police communale, Police cantonale, Protection civile), des Secteurs communaux concernés (Voirie, Eau potable, Eaux usées), des représentants des autorités politiques (Préfecture, Communes du district touchées) et de divers acteurs concernés par ces crues (Groupe E, EMS).

Par ces quelques lignes, le Conseil communal tient à remercier et exprimer sa reconnaissance envers toutes les personnes qui se sont investies sans compter pour la gestion de cette crise.

Une séance de débriefing va être organisée afin de revenir « à froid » sur ces événements et en tirer les enseignements utiles. Parallèlement, il a été demandé aux Services communaux concernés de lister les points à risque, notamment au niveau des fortes intempéries, afin d'analyser si des mesures spécifiques sont nécessaires.

Un courrier, cosigné par les Communes de la Broye fribourgeoise (Estavayer, Cheyres-Châbles, Delley-Portalban et Gletterens) a également été envoyé au Conseil d'Etat pour le rendre attentif à la situation exceptionnelle vécue et pour connaître dans quelle mesure une aide exceptionnelle pourrait être obtenue. La COREB a également écrit au Conseil d'Etat pour soutenir cette démarche.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

M. Philippe Aegerter, conseiller communal, communique :**Annexe au nouveau règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution**

Lors de sa séance du 27 mai 2021, le Conseil général a accepté, à la majorité, l'adoption du nouveau règlement communal *amendé* relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution.

L'amendement portait sur l'application d'une fourchette de tarifs de CHF 0.00 à CHF 200.00 sur les appareils automatiques de distribution en lieu et place du montant fixe de CHF 200.00 permettant de donner une marge de manœuvre au Conseil communal afin d'adapter les tarifs selon les appareils et de répondre au mieux aux évolutions futures. Une fiche de tarif détaillée a été demandée avec sa présentation lors d'un prochain Conseil général.

Le Conseil communal s'est penché sur la question et a élaboré une annexe fixant les tarifs des différents appareils de distribution. Cependant, devant la difficulté à définir des critères objectifs pour différencier les tarifs, le même montant de CHF 200.00 a, pour l'instant, été appliqué à tous les appareils. Les jeux d'adresse sont, quant à eux, imposés à CHF 100.00 par appareil.

La Police communale est actuellement en train d'inventorier les différents appareils présents sur le territoire communal afin de pouvoir procéder prochainement à la facturation. Pour rappel, l'application du nouveau règlement permettra d'encaisser une somme d'environ CHF 8'000.00 par année.

Nous précisons que le règlement, tel qu'amendé, a été validé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts en date du 17 août 2021. Il est donc en vigueur.

M. Eric Rey, vice-syndic, communique :**Mobilité en ville – Porte des Dominicaines – route d'Yverdon**

Les travaux de réfection et de réaménagement de la Grand-Rue vont reprendre prochainement, et à cette occasion, tant la Porte des Dominicaines que les rues du Musée et de Forel seront fermées à la circulation. Comme vous le savez déjà certainement, le transit en vieille-ville est un sujet épineux, aux paramètres nombreux et parfois contradictoires : la sérénité du centre-ville et les animations inhérentes à l'attrait touristique du bourg médiéval, la sécurité des piétons et l'accès des propriétaires à leurs places de parc privées, l'utilisation du domaine public et le trafic qui amène les clients près des artisans et commerçants, le passage d'un bus urbain et la cohabitation entre tous les modes de déplacement.

Lors de la première étape des travaux, la fermeture de la rue de l'Hôtel de Ville a révélé qu'il était possible de restreindre fortement la circulation au centre-ville, mais que cela engendrait d'autres difficultés qu'il convient de régler avant toute décision de modification. En premier lieu, le projet de zone de rencontres mis à l'enquête permet aux habitants du bourg de rentrer chez eux, tout en accordant la priorité aux piétons. Ensuite, la possible fermeture de la Porte des Dominicaines reporterait une partie du transit restant vers la rue du Musée et la rue de Forel.

L'option choisie par le Conseil communal est de laisser la Porte des Dominicaines fermée après les travaux, ainsi que la rue du Musée. Une partie du transit en vieille-ville serait ainsi interrompu et permettrait une réappropriation de l'espace par les habitants, les visiteurs, les clients. Toutefois, il convient de laisser les travaux se passer et d'observer le comportement des usagers, des piétons jusqu'aux transports individuels motorisés en passant par les vélos. Cette étape sera un excellent test « grandeur nature » qui renseignera les Services communaux et le Conseil sur la faisabilité et la pertinence de cette fermeture.

D'autre part, une restriction du transit en vieille-ville reportera inmanquablement la circulation vers la rue de la Gare, la route d'Yverdon, et l'avenue de la Gare, créant par moments une saturation des artères. A cet effet, les Services communaux ont pris contact avec les utilisateurs du passage à niveau de l'avenue de la Gare, soit CFF voyageurs, CFF cargo et ELSA, afin d'imaginer une réduction du temps de fermeture des barrières, ou une concentration des mouvements hors des heures de pointe. Il ne sera

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

pas possible de minimiser le temps de fermeture pour les trains voyageurs avant l'automatisation de la ligne, prévue en 2025. CFF cargo et ELSA ont été d'accord de modifier leurs horaires de déplacements en-dehors des moments critiques, ou de les combiner avec le trafic des voyageurs pour minimiser l'impact.

Des solutions concernant les passages pour piétons près des barrières sont également à l'étude : l'une vise l'installation de feux combinés avec la fermeture, l'autre un élargissement du passage à niveau pour permettre aux piétons de cheminer en-dehors de la voie de circulation des deux côtés de la route de Lully. Ces deux solutions seront liées à la mise aux normes des quais CFF selon la loi sur le handicap, qui sera mise à l'enquête publique en 2023. N'ayant pu faire valoir son opinion lors de l'élaboration de la mise aux normes, la Commune devra faire opposition au projet CFF pour y intégrer ces éléments.

Enfin, il est possible de reporter une partie du trafic vers la route d'Yverdon à partir du carrefour de la COOP. En effet, celle-ci est une route collectrice selon le plan directeur communal des circulations. Son gabarit est suffisant, elle possède des trottoirs des deux côtés, des passages pour piétons, un éclairage. La solution imaginée pendant les travaux de réaménagement de la Grand-Rue – et la fermeture de la Porte des Dominicaines – est de couper le trafic montant l'avenue de la Gare à la hauteur du passage à niveau, pour les automobilistes, mais pas aux bus et aux poids lourds, ni à la mobilité douce et aux deux-roues. L'accès à la COOP, au Stavia, à la route Saint-Pierre, à la Gare routière et à la Gare CFF serait tout de même conservé. Seul le franchissement du passage à niveau par les voitures serait interdit. Le trafic descendant resterait inchangé. Ce report du trafic pourrait être mis en œuvre provisoirement pendant la durée des travaux de réfection au centre-ville, soit jusqu'en avril 2022.

Comme vous l'avez certainement appris par voie de presse, les riverains de la route d'Yverdon se sont mobilisés au travers d'une pétition « contre l'augmentation du trafic routier et les atteintes à la santé et à la sécurité ». Le Conseil communal a organisé une séance d'informations à laquelle les pétitionnaires sont invités afin de transmettre plus exactement les mesures mises en consultation et le retour des Services cantonaux. Il est bien sûr possible que la mesure de déviation expliquée auparavant ne convienne pas, et que le Conseil communal décide de ne rien faire ou de choisir une solution intermédiaire, comme le recours à des auxiliaires de police régulateurs de trafic aux heures de pointe.

M. Joseph Borcard, conseiller communal, communique :

Postulat BMR du 12 novembre 2018 concernant la sécurité routière sur le territoire de la Commune d'Estavayer

Le 12 novembre 2018, le Groupe BMR déposait auprès du Conseil général un postulat intitulé « Sécurité des différents utilisateurs des routes communales ». Il demandait au Conseil communal d'étudier la sécurité routière sur l'ensemble du territoire de la Commune, plus particulièrement le long des tronçons qui ne sont pas équipés de trottoirs et empruntés tous les jours par de nombreux enfants pour se rendre à l'école, en priorisant les investissements routiers. Le 12 décembre 2018, fort du préavis favorable du Bureau du Conseil général et de la volonté du Conseil communal de ne pas s'y opposer, le Conseil général a formellement transmis le postulat au Conseil communal, en l'invitant à y donner suite. Le 18 septembre 2019, le Conseil général a décidé de répondre favorablement à la requête du Conseil communal tendant à lui octroyer un crédit de CHF 70'000.00 en vue de l'élaboration d'une étude relative à la sécurité des différents utilisateurs des routes communales (message n° 88). Le message indiquait que l'étude ne porterait pas sur l'entier du réseau communal (226 km) mais sur les routes revêtues (routes en enrobé bitumineux, en béton de ciment et en pavés) et situées à l'intérieur des localités, ces dernières étant largement fréquentées. Cette volonté du Conseil communal, allant plus loin que celle des postulants, est conforme à l'article 6a alinéa 3 de la loi fédérale sur la circulation routière, disposition prévoyant, notamment, que les communes examinent si leurs

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

réseaux routiers présentent des points noirs ou des endroits dangereux et élaborent une planification en vue de les supprimer. Au mois de novembre 2019, après avoir demandé des offres à trois bureaux spécialisés, le Conseil communal a mandaté le Bureau de Prévention des Accidents (BPA) afin d'élaborer l'étude sollicitée.

Le BPA a transmis son rapport à la Commune au mois de janvier 2021. En résumé, il rappelle que l'inspection du territoire a porté sur 56 km de routes. Des relevés ont été réalisés à pied et en véhicule automobile pendant quatre jours, de jour et de nuit et dans les deux sens de circulation. Ils ont été intégralement filmés. Sur cette base, le BPA a procédé à la détermination des déficits de sécurité, évalués selon trois degrés (faible, moyen et élevé). Un déficit de sécurité est un élément ne respectant pas la législation (notamment l'ordonnance sur la signalisation routière), les normes techniques (VSS), les directives en vigueur ou la bonne pratique routière. En outre, les endroits qualifiés de dangereux ne sont pas ceux où des accidents sont identifiés, mais les espaces où potentiellement le déficit de sécurité peut entraîner un accident ou aggraver les conséquences de celui-ci. Les déficits de sécurité concernent l'ensemble des usagers de la route, soit les véhicules motorisés, les cyclistes et les piétons. Le BPA précise ensuite que le territoire a été divisé en 19 secteurs (7 pour Estavayer-le-Lac, 4 pour Murist, 4 pour Vernay, 1 pour Vuissens, 1 pour Bussy, 1 pour Morens et 1 pour Rueyres-les-Prés), donnant lieu ainsi à l'élaboration de 19 rapports sectoriels. Chaque rapport sectoriel comprend une description du réseau routier considéré et des espaces comptant au moins un déficit de sécurité. Chaque déficit de sécurité fait l'objet de propositions de mesures correctrices, réalisables immédiatement, à court terme ou à moyen terme. Si plusieurs mesures sont envisageables, différentes variantes sont présentées. Le trafic des piétons, la visibilité aux carrefours, aux trottoirs et aux accès riverains, les équipements routiers (signalisations et marquages au sol) ainsi que les intersections ont été inspectés. Le BPA a ainsi retenu un total de 626 déficits de sécurité : 323 pour Estavayer-le-Lac (Estavayer-le-Lac : 302 et Font : 21) ; 97 pour Vernay (Autavaux : 27 – Forel : 31 – Montbrelloz : 24 – Les Planches : 15) ; 66 pour BMR (Bussy : 18 – Morens : 25 – Rueyres-les-Prés : 23) ; 109 pour Murist (La Vounaise : 32 – Montborget : 17 – Murist : 37 – Franex : 23) et 31 pour Vuissens.

Aujourd'hui, un groupe de travail, comprenant les chefs des Secteurs des routes, de la police communale et de la voirie, siège régulièrement. La correction des déficits de sécurité a donc déjà débuté (élagages d'arbres, mises en conformité de passages pour piétons et de panneaux de signalisation, marquages de priorités de droite sur tout le territoire de la Commune, etc.). Si certaines mesures peuvent être mises en œuvre avec peu de moyens, d'autres nécessitent d'être intégrées dans des projets ou des réaménagements routiers plus conséquents. Le Conseil communal va ainsi prévoir pour cela dans les prochains budgets de fonctionnement une somme de CHF 50'000.00 pour assurer les adaptations légères et les travaux plus importants seront soumis à une demande de crédit d'investissement en temps opportun.

Le rapport de synthèse sera prochainement disponible sur le site internet de la Commune.

M. Philippe Aegerter, conseiller communal, communique :

Sécurité informatique

A la suite de la cyberattaque que la Commune de Rolle a subie à fin mai 2021 sur son infrastructure informatique, dont la presse, les radios et les TV ont abondamment parlé ces derniers jours, il nous paraît utile de préciser certains points. Les infractions liées à la cybercriminalité économique sont en très forte augmentation depuis maintenant 2 ans et les cybercriminels trouvent sans cesse de nouvelles techniques pour les contourner.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

Aujourd'hui, la problématique des cyberattaques/rançonnages n'épargne ni les entreprises, ni les administrations communales et publiques, ni les individus. C'est un vrai fléau qui est d'ailleurs devenu une industrie du crime.

Les possibilités d'entrer dans les infrastructures informatiques sont multiples et de plus en plus professionnalisées. Ces intrusions peuvent se faire de diverses manières comme par exemple les données d'accès d'utilisateurs (hameçonnage) ou par des failles de sécurité des outils et logiciels.

La Commune prend ce risque très au sérieux et a mis en place, en partenariat avec son prestataire informatique Telecom Services SA, des outils pour assurer la sécurité informatique.

Voici la liste des différentes mesures mises en place :

- La protection des emails avec l'utilisation d'un antispam centralisé qui filtre les emails (phishing ou virus) ;
- Le firewall qui protège les accès internet avec des services de sécurité qui analysent et bloquent les attaques ;
- L'antivirus pour les postes et les serveurs qui analyse en temps réel le comportement des postes et des serveurs comme par exemple une augmentation anormale de la mémoire due à un logiciel malveillant qui s'exécute ou trop d'emails qui partent en même temps ;
- Les sauvegardes qui sont faites chaque jour sur un stockage local dupliqué sur un autre site ;
- Accès distants via une application sécurisée avec double authentification ;
- Beaucoup de risques proviennent des utilisateurs. Des recommandations ponctuelles sont adressées aux collaborateurs concernant les bonnes pratiques à adopter ;
- Une cyberassurance couvrant tout ou une partie de ces risques ainsi que des pertes de productivité et travaux de restauration de données a été contractée il y a 2 ans.

3. CREATION D'UNE COMMISSION SPECIALE DU CONSEIL GENERAL CHARGEE DE LA REVISION DU REGLEMENT RELATIF AUX HEURES D'OUVERTURE DES COMMERCES COMPOSEE DE SEPT MEMBRES (UN PAR GROUPE CONSTITUE)

M. Thierry Roulin, président, informe que M. François Julmy, conseiller général, a demandé lors de la séance du 24 février dernier de créer une Commission spéciale chargée de la révision du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces. Le Bureau a analysé cette demande et a décidé de mettre ce point à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Thierry Roulin, président, souligne que selon l'article 16 du règlement d'exécution de la loi sur les communes et l'article 27 du règlement d'organisation du Conseil général d'Estavayer, les commissions spéciales chargées de l'examen de problèmes importants sont désignées par le Conseil général. Le Conseil général fixe le nombre de membres et se détermine sur la répartition des sièges. Ces commissions seront dissoutes une fois leur mission accomplie. Pour le reste, les commissions déterminent elles-mêmes leur organisation. Elles nomment notamment un président. La Commission proposée ce soir aura aussi la possibilité de s'adjoindre les services de consultants et de spécialistes comme par exemple Mme Heubi, déléguée au commerce local, M. Steve Vermot, représentant de la SCAVE (Société des commerçants et artisans de la Ville d'Estavayer-le-Lac). Le Conseil communal peut également instituer une commission sur la base du contenu de l'article 67 de la loi sur les communes. Le Bureau du Conseil général propose de créer une Commission à sept membres, soit un membre par groupe constitué. En cas d'acceptation de sa création, l'élection de ses membres aura lieu directement au point suivant.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

M. François Julmy, conseiller général, remercie tout d'abord le Bureau d'avoir pris en considération sa requête du 24 février dernier pour la mise en place d'une Commission ayant pour but la révision du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces. En effet, même si ce dernier a été adopté il y a moins de 4 ans, la situation connue depuis près de 2 ans a considérablement changé le mode de vie et la façon de consommer de la population, ce qui n'a pas été sans conséquence pour la plupart des boutiques et établissements. Les travaux de réaménagement des rues de la vieille-ville vont aussi offrir une nouvelle dynamique à la cité, et ceci tout au long de l'année. Son désir n'est pas que la Commission révolutionne le règlement existant, mais qu'elle l'adapte à cette nouvelle donne, afin de l'ajuster aux besoins des commerçants, des restaurateurs, des prestataires de services et à l'ensemble des acteurs de l'économie locale et touristique, et ceci autant pour les employeurs que pour leurs collaboratrices et collaborateurs. Pour ce faire, la Commission aura tout loisir d'inviter une représentation de la SCAVE, de l'Office du tourisme ou de la Société de développement, ainsi que Mme Yaëlle Heubi, déléguée au commerce local, ou encore une représentante ou un représentant du Conseil communal. Pour le maintien du dynamisme de la ville et de son attractivité commerciale et touristique, il remercie le Conseil général de soutenir la proposition de création d'une Commission chargée de la révision du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève qu'il s'agit d'une demande d'un conseiller général au Conseil général. Le Conseil communal n'a pas statué mais il voit d'un bon œil que le Conseil général se questionne sur cette situation et ne peut qu'encourager le Législatif à débattre et prendre une décision quelle qu'elle soit. Le Conseil communal sera à ses côtés en cas de nomination de cette Commission et si bien entendu les services de collaborateurs communaux sont demandés, ils seront mis à disposition.

M^{me} Gwennaëlle Riedweg, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, souligne que, lors de la dernière législature, il y a déjà une Commission qui a travaillé sur ce règlement et même rencontré les commerçants. Au final, 4 ans plus tard, on souhaite recommencer le processus. Il est vrai que le sujet avait déjà fait débat à l'époque et il n'était pas évident de trouver un compromis répondant aux souhaits et préoccupations de chacun. Mais pour quelle raison revenir maintenant sur cette thématique ? Est-ce que cela émane d'un mouvement des commerçants ? Le Groupe peut déjà apporter un élément de réponse ce soir ; les commerçants, à titre personnel, et la SCAVE n'ont pas été consultés. Ce soir, il se peut que le Conseil général décide de revenir sur le règlement d'ouverture des commerces sans avoir au préalable sondé les commerçants qui, finalement, sont les premiers concernés puisqu'ils travaillent tous les jours avec ce règlement et qu'ils seront les premiers impactés par une possible modification de celui-ci. N'étant pas présente lors de la dernière législature, elle est allée relire le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017 : les points sensibles de ce règlement qui ont fait débat sont deux choses : l'ouverture dominicale et la durée de la saison touristique. Si ce soir, il est décidé de recréer une Commission qui travaille sur ce règlement, on va aller soit vers une ouverture des commerces plus restrictive, ou alors et c'est probablement ce qui sera le cas, vers une ouverture plus large et donc finalement ce qui se cache derrière cette demande c'est peut-être aussi la thématique de l'ouverture dominicale aux grands commerces tels que Coop et Migros qui va être remise sur le tapis. Le règlement actuel avait été fait dans le but de soutenir les commerçants et artisans locaux, c'est ce qui avait été énoncé par la Commission en 2017. La suppression de cette exclusivité dominicale n'est en tous cas pas ce qui va favoriser les commerçants intra-muros. Si on fait intervenir ici l'argument touristique, est-ce que c'est cela l'attrait touristique d'Estavayer, de pouvoir faire ses courses le dimanche à la Coop ou à la Migros ? Faire vivre et soutenir le tourisme à Estavayer c'est davantage permettre à ces petits commerçants de survivre et ainsi favoriser et maintenir l'offre locale. Pour toutes ces raisons, le Groupe PS-Les Vert.e.s n'est absolument pas favorable à la création d'une Commission et s'y opposera ce soir.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

M. Axel Catillaz, conseiller général, fait part de sa déception et de son incompréhension face aux propos tenus devant cette assemblée. Le débat doit avoir lieu. Oui cela ne fait que 4 ans que le nouveau règlement est en vigueur mais il trouve totalement anormal de vouloir placer la charrue devant les bœufs et d'arriver déjà avec des arguments quant à la modification du règlement. La discussion du jour porte sur l'approbation d'une Commission. Il faut la laisser effectuer son travail, effectuer une analyse de la situation et, le cas échéant, s'il y a des points à améliorer, arriver avec des propositions de modifications du règlement pour tout ou partie de ce dernier. Le Conseil général est ici en tant que législateur, il a accepté cette fonction lors des élections, il faut faire le travail qui lui incombe, nommer une Commission qui siègera, qui entendra justement les points de vue des différentes parties et ensuite les arguments seront là quant à une possible modification du règlement. Il ne peut ce soir que soutenir la création de cette Commission, pas parce qu'il veut modifier le règlement mais parce qu'il a envie d'avoir une écoute envers les commerçants locaux et une analyse de la situation dans le contexte économique et social qui s'est durablement modifié depuis la dernière révision qui date de 4 ans.

M^{me} Yasmina Glauser, conseillère générale, relève qu'à la lecture du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017 concernant l'adoption d'un nouveau règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces on prend conscience de la portée politique mais aussi éthique de cette question des ouvertures dominicales. Politique car deux visions s'opposent : les idées libérales d'un côté, souhaitant maintenir une large ouverture avec une période touristique, d'avril à octobre et de l'autre côté des idées sociales exprimant leur souci pour le bien-être des travailleurs. Éthique car la religion a pris part au débat en soumettant une lettre signée par les Paroisses réformée et catholique et les Eglises Evangéliques d'Estavayer et du Phare. Ces représentants des différents courants chrétiens ont ressenti ces ouvertures dominicales comme, elle les cite : « une marque d'irrespect envers la religion chrétienne ». La création de ce nouveau règlement était visiblement très émotionnelle. Ce qui en est ressorti est un compromis qui satisfaisait la majorité. Dès lors, pourquoi revenir sur un sujet si clivant et qui a, pour finir, trouvé une issue positive. Elle se demande si, en ces temps troublés, il n'y a pas plus urgent que de reprendre un règlement qui, somme toute, convient à tout le monde, sauf peut-être aux grandes surfaces ! En effet, le dimanche de juin à août, il est rare de voir un commerce ouvert à Estavayer-le-Lac, hormis les boulangers, les bouchers et les kiosques qui ne sont pas concernés par ce règlement puisque la loi leur autorise l'ouverture dominicale. De plus, depuis le 15 novembre 2020, la Commune a engagé une déléguée au commerce local, en la personne de Mme Heubi. Sa mission, si l'on se réfère à la description de son poste, est de :

- créer des liens entre les acteurs qui œuvrent au développement et au dynamisme économiques d'Estavayer ;
- participer activement à la promotion du centre-ville et du commerce local en mettant en œuvre différentes actions concrètes.

Enfin, pour tout ce qui est et a été mis en place pour la redynamisation du centre-ville d'Estavayer-le-Lac, M^{me} Glauser trouve inopportun de créer une nouvelle Commission pour régler un problème qui n'en est plus un, puisqu'il a d'ores et déjà trouvé une solution !

M. Tom Bise, au nom du Groupe PLR, souligne la pertinence du discours de M. Catillaz et n'a rien à ajouter. Pour cette raison, le Groupe PLR soutient la création de cette Commission.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

M. François Julmy, conseiller général, relève deux petits exemples de sujets à débattre dans ce règlement dont il ne demande pas une révolution. On se trouve à la mi-septembre, il fait encore 25 degrés : l'article 6 du règlement stipule que la saison touristique va du 1^{er} juin au 31 août, donc on est déjà plus dans la saison touristique. Il serait dès lors intéressant de se poser cette question. Pourquoi la saison touristique ne serait-elle pas toute l'année ? Il n'a pas la réponse à cette question, c'est la Commission qui devra en débattre quand on sait les manifestations qui existent et qui ont beaucoup de succès telles que la mise en place d'une patinoire, l'itinéraire des crèches, le Marché de Noël, la Coupe de Noël, etc. Ces points sont intéressants à revoir, peut-être pour garder le statu quo mais il trouve opportun d'en débattre et de créer cette Commission.

M^{me} Rose-Marie Rodriguez, conseillère générale, revient sur les propos de M. Catillaz qui a dit que le Législatif est élu ici par les citoyens qui attendent une réponse à leurs besoins. Or, ici on est en train de répondre à une demande personnelle. Si on se réfère au procès-verbal du mois de février, un conseiller général dit à titre personnel que ce règlement ne lui convient pas et maintenant on veut convaincre toute l'assemblée que c'est vraiment son devoir d'aller là où il n'y a pas de demande particulière. Ensuite, elle revient sur la loi cantonale en soulignant que le règlement communal est basé sur celle-ci, qui, elle, prévoit des exceptions pour les zones touristiques saisonnières ce qui est le cas d'Estavayer. Elle rappelle que les communes ont le droit, en se basant sur la loi cantonale, d'octroyer des ouvertures lors de la saison touristique qui est fixée, au niveau du Canton, du 1^{er} avril au 31 octobre. Donc, actuellement, il ne serait pas possible d'élargir la saison touristique à la patinoire, aux manifestations de décembre, ce sont des exemples qui ne tiennent pas la route car il faudrait demander une exception au Canton pour entrer dans la zone touristique annuelle. Il a été dit de ne pas mettre la charrue devant les bœufs ; **M^{me} Rodriguez** propose d'étudier ce dossier dans l'autre sens en discutant, en invitant **Mme Heubi**, la SCAVE, discuter en Conseil général et ensuite chacun se fera une idée sur la création de cette Commission. Peut-être que celle-ci finalement pourrait améliorer beaucoup de choses, mais c'est aussi prendre le risque de rouvrir un petit peu plus et elle n'est pas sûre que certains commerçants locaux y survivront.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, la création d'une Commission spéciale du Conseil général chargée de la révision du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces composée de sept membres est acceptée par 38 oui et 21 non.

4. ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION SPECIALE CHARGEE DE LA REVISION DU REGLEMENT RELATIF AUX HEURES D'OUVERTURE DES COMMERCES

Lors du point précédent, le Conseil général a décidé de créer une Commission et de suivre la proposition du Bureau et de nommer sept membres pour la composer.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Comme dit précédemment et selon l'article 16 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (ReLCo) et l'article 27 du règlement d'organisation du Conseil général d'Estavayer (ROCG), les commissions spéciales sont désignées par le Conseil général. Avant de procéder à cette élection, **M. Roulin**, président, précise que ce point est régi à l'article 15 du ROCG, respectivement à l'article 46 LCo et aux articles 9 à 9g ReLCo; les élections ont lieu de manière tacite si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de places et si le scrutin de liste n'est pas demandé par au moins $\frac{1}{5}$ des membres présents.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

M. Thierry Roulin, président, fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de membres de la Commission spéciale du Conseil général chargée de la révision du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces : Berset Jean-Marc (BMR), Borgognon Gilles (Indépendant), Carrard Jérôme (PLR), Meyer Loetscher Anne (PDC–Le Centre), Pillonel Gilles (Murist-Vuissens), Tardy Jean-Michel (Vernay) et Terrapon Lopez Muriel (PS–Les Vert.e.s).

Le nombre de candidats correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Thierry Roulin, président, proclame élues les personnes suivantes comme membres de la Commission spéciale du Conseil général chargée de la révision du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces : Berset Jean-Marc (BMR), Borgognon Gilles (Indépendant), Carrard Jérôme (PLR), Meyer Loetscher Anne (PDC–Le Centre), Pillonel Gilles (Murist-Vuissens), Tardy Jean-Michel (Vernay) et Terrapon Lopez Muriel (PS–Les Vert.e.s). Applaudissements.

5. APPROBATION DU REGLEMENT FIXANT LES HONORAIRES DU CONSEIL GENERAL ET LES INDEMNITES A VERSER AUX MEMBRES DU BUREAU ET DES COMMISSIONS DU CONSEIL GENERAL

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Thierry Roulin, président, informe que le Bureau du Conseil général a décidé de mettre ce point à l'ordre du jour. Ce règlement est basé sur celui en vigueur lors de la période législative précédente. Le Bureau propose d'ajouter à la lettre C, chiffre 1 de ce règlement, un forfait de CHF 85.00 pour le rapporteur d'une commission qui sera versé lors de la rédaction d'un rapport définitif annexé à un message soumis au Conseil général.

M. Francis Duruz, rapporteur de la Commission financière, informe que le Bureau du Conseil général propose de rajouter une indemnité forfaitaire de CHF 85.00 par rapport définitif annexé à un message soumis au Conseil général, pour sa rédactrice ou son rédacteur. Lors de sa séance du 1^{er} septembre 2021, la Commission financière n'a pas eu de question par rapport au forfait de CHF 85.00. A l'unanimité, elle accepte cet ajout au règlement et propose au Conseil général d'accepter la modification présentée par le Bureau.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque particulière étant donné qu'il s'agit d'un règlement de compétence entière du Conseil général.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le règlement fixant les honoraires du Conseil général et les indemnités à verser aux membres du Bureau et des commissions du Conseil général est accepté à l'unanimité.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

6. OCTROI D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 137'000.00 TTC POUR LA REALISATION D'UNE PLANIFICATION ENERGETIQUE TERRITORIALE COMMUNALE – MESSAGE N° 06

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Steve Pillonel, rapporteur de la Commission de l'énergie, relève, comme indiqué dans le rapport de cette dernière, que la Commission de l'énergie de la précédente législature a établi un plan d'action dans le cadre du processus de labellisation « Cité de l'énergie ». La planification énergétique soumise aujourd'hui va dans le sens initié en vue d'un développement cohérent des infrastructures. Elle est également nécessaire pour permettre à la Commune de fournir des réponses pertinentes aux questions des citoyens. Dans ce sens, la Commission invite le Conseil général à accepter ce message.

M. Jean-Marc Berset, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière s'est réunie en séance plénière le 1er septembre 2021 et a examiné les aspects financiers de ce message. Le Conseil communal a répondu à satisfaction concernant le chapitre comptable. En effet, dès le 1er janvier 2022 une rubrique nommée « énergie » sera créée avec l'entrée du plan comptable MCH2. La Commission a conclu qu'en fonction du montant d'investissement, des subventions et du but écologique de cet investissement, celui-ci est supportable pour les finances communales. Elle préavis, à l'unanimité, favorablement ce crédit d'investissement et recommande au Conseil général son acceptation.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, relève que le Conseil communal demande l'approbation du crédit proposé, pas seulement parce qu'il est préavisé favorablement par la Commission de l'énergie mais parce qu'il s'agit d'un complément indispensable dans le plan communal des énergies. Pour faire un parallèle avec l'aménagement du territoire, il y a le plan d'aménagement local et les plans d'aménagement de détail. C'est un peu la même chose, dans ce cas-là, il y a le plan communal des énergies et le plan de détail c'est la planification énergétique territoriale.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 137'000.00 TTC pour la réalisation d'une planification énergétique territoriale communale est accepté à l'unanimité.

7. OCTROI D'UN CREDIT DE TRAVAUX DE CHF 1'620'000.00 TTC POUR LA MISE EN SYSTEME SEPARATIF DU RESEAU D'EVACUATION DES EAUX ET LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE SOUS LES CHEMINS DE VY-NEUVE ET DES AUTRICHIENS A ESTAVAYER-LE-LAC – MESSAGE N° 09

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Cyrille Gassmann, rapporteur de la Commission financière, informe qu'elle a étudié attentivement ce message. Après discussion sur le mode de financement et l'utilisation des réserves des comptes de l'eau et l'épuration, la Commission financière recommande à l'unanimité d'accepter ce crédit.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, rappelle qu'il s'agit de la mise en œuvre du PGEE d'Estavayer-le-Lac et du PIEP de la Commune d'Estavayer.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 1'620'000.00 TTC pour la mise en système séparatif du réseau d'évacuation des eaux et le remplacement des conduites d'eau potable sous les chemins de Vy-Neuve et des Autrichiens à Estavayer-le-Lac est accepté à l'unanimité.

8. OCTROI D'UN CREDIT DE TRAVAUX DE CHF 375'000.00 TTC POUR LA REFECTION DE LA SUPERSTRUCTURE DE LA RUE DE FOREL A ESTAVAYER-LE-LAC – MESSAGE N° 10

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M^{me} Yasmina Glauser, rapporteuse de la Commission financière, informe que, lors de sa séance du 1^{er} septembre 2021, cette dernière a pris connaissance de ce message. Elle a analysé la demande de crédit et son financement. L'investissement ainsi que l'amortissement proposés sont apparus comme étant des charges raisonnables pour les comptes de la Commune. Ainsi, à la lumière de ce qui précède, elle propose d'accepter le crédit de CHF 375'000.00.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire à ajouter.

M. Christian Loetscher, conseiller général, demande s'il ne serait pas judicieux, vu la réfection déjà nécessaire après 20 ans, d'étudier la faisabilité de faire un coffrage en béton sous le pavage et de jointoyer les pavés avec du ciment. Ceci améliorerait le ruissellement de l'eau, éviterait le lavage du sable, les affaissements et le déchaussement des pavés.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, confirme que le coffre sera en béton. Actuellement il est en gravier tassé. La durée de vie de cette rue sera dès lors de 40 ans, d'autant plus si on peut imaginer qu'il y aura moins de circulation routière à cet endroit. Concernant le jointoyage des pavés, cette discussion est en cours avec le Service des biens culturels mais il retient la proposition de M. Loetscher.

M^{me} Gwennaëlle Riedweg, conseillère générale, relève la mention dans le message des problèmes de sécurité pour les piétons et pour les vélos du fait que les pavés se déchaussent. Elle tient à relever que les problèmes de sécurité ne sont pas dus, à son avis, uniquement à cela mais il faut penser qu'il y a des enfants qui sortent, côté rue de Forel, de la Maison Griset. En cas de vote positif de ce crédit ce soir, une fois les travaux terminés, il y aura peut-être un coup à jouer à aussi améliorer la sécurité d'une autre façon sur ce tronçon-là par exemple par rapport à la vitesse de circulation ou autre.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, retient cette proposition qui sera examinée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 375'000.00 TTC pour la réfection de la superstructure de la rue de Forel à Estavayer-le-Lac est accepté par 58 oui et 1 abstention.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

9. OCTROI D'UN CREDIT-CADRE D'INVESTISSEMENT DE CHF 300'000.00 TTC POUR DES ETUDES DIVERSES NON BUDGETEES POUR LA DUREE DE LA PRESENTE LEGISLATURE – MESSAGE N° 08

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Axel Catillaz, rapporteur de la Commission financière, relève que, lors de sa séance du 1^{er} septembre, elle a pris connaissance de ce message. Un tel crédit-cadre permet à la fois de décharger le Conseil communal mais également le Conseil général en diminuant le nombre de messages à traiter, évitant ainsi une lourdeur administrative et un ralentissement des projets. Lors de la précédente législature, un crédit-cadre pour un montant identique avait été octroyé par le Conseil général. Le Conseil communal a informé la Commission qu'entre les factures payées et les montants engagés pour des études en cours, un montant de CHF 251'000.00 avait été utilisé durant la législature précédente. En conséquence, la Commission financière estime que l'octroi de ce crédit-cadre est adapté et a décidé à l'unanimité de préavis favorablement l'adoption de ce message.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève que tout a très bien été exprimé par le rapporteur de la Commission financière et n'a rien à ajouter.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 300'000.00 TTC pour des études diverses non budgétées pour la durée de la présente législature est accepté à l'unanimité.

10. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DES COMMUNES DE LA BROYE – MESSAGE N° 07

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Nicolas Giacomotti, rapporteur de la Commission financière, informe qu'elle s'est réunie le 1^{er} septembre 2021 et a analysé ce message. La Commission financière propose, à l'unanimité, de l'accepter.

M. Claude-Alain Gaillet, rapporteur du Conseil communal, relève, comme mentionné dans le message, que cette modification de statuts découle de l'article 113 alinéa 1 de la loi sur les communes qui dit que « Les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les $\frac{3}{4}$ des communes dont la population légale doit en outre être supérieure aux $\frac{3}{4}$ de la population légale de toutes les communes-membres de l'Association ». Que veut dire une modification essentielle ? C'est l'article 112 qui le dit, c'est notamment recourir à l'emprunt, raison pour laquelle l'accord du Conseil général est demandé ce soir. La modification de cet article 27 n'a pas suscité la moindre discussion tant à l'assemblée des délégués de Domdidier le 26 mai dernier que lors du Comité du CO qui a eu lieu le 30 juin dernier, deux séances auxquelles il a participé. Le procès-verbal du précédent Comité qui date du 25 mars dernier ne fait pas non plus mention d'une discussion à ce sujet et à entendre le rapporteur de la Commission financière on peut considérer tant pour l'assemblée des délégués que pour le Comité que ce changement n'a été qu'une formalité. Un petit mot sur le fond : il s'agit quand même de montants importants qui augmentent ; cette augmentation de 30 à 50 millions comme limite d'emprunts à la construction de bâtiments donne plus de marge de manœuvre au maître de l'ouvrage, en l'occurrence

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

l'Association du CO lorsqu'il s'agit de négocier un emprunt avec les banques. Cette marge de manœuvre doit permettre de négocier les crédits à des conditions intéressantes, c'est le même argument pour la limite des emprunts au titre de compte de trésorerie. Ces nouvelles limites peuvent paraître élevées mais elles évitent surtout de repasser devant les législatifs lorsque les coûts d'un investissement sont supérieurs à 30 millions et permettent ainsi, le cas échéant, de gagner du temps.

M^{me} Aurélie Haenni, au nom du Groupe PLR, relève que ce dernier a pris connaissance des propositions de modifications des statuts de l'Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye, statuts, faut-il le préciser, déjà adoptés par l'Association. Donc en qualité de chambre d'enregistrement, ils n'ont pas de remarque sur les modifications mineures qui concrétisent notamment la mise en fonction du Cycle de Cugy, elles vont de soi. En revanche, l'article 27 concernant les emprunts interpelle davantage son Groupe. Donner la compétence à l'Association, via son Comité, de contracter des emprunts jusqu'à hauteur de 50 millions paraît aller un peu loin, une proposition allant au-delà ne serait d'ailleurs pas acceptée par son Groupe. En effet, si les taux devaient, à moyen terme, substantiellement prendre l'ascenseur, certainement que le Comité solliciterait les communes pour mettre la main au porte-monnaie dans le but de réduire la charge hypothécaire. Quant au compte de trésorerie, vouloir le porter à hauteur de 2 millions de francs, cela ne pose aucun problème aujourd'hui avec les taux d'intérêts pratiqués. Qu'en serait-il sur la marche des affaires avec des taux à la hausse ? Le Groupe PLR a l'impression qu'il s'agit d'une gestion à court terme et faite par beau temps. Elle rappelle juste l'article 28 qui précise que les communes-membres sont garantes des emprunts contractés par l'Association dont $\frac{1}{3}$ est pris en charge par la seule Commune d'Estavayer. Avec ses remarques, le Groupe PLR accepte les modifications des statuts et compte sur la rigueur des représentants de la Commune au sein du Comité pour garantir une excellente gestion.

M. Claude-Alain Gaillet, rapporteur du Conseil communal, entend ces remarques. Il faut espérer que les taux resteront stables et qu'effectivement le Comité du CO tienne compte de ces remarques.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, la modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye est approuvée à l'unanimité.

11. DIVERS

M. Thierry Roulin, président, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces.

M. Samuel Ménétrey, conseiller communal, donne une information sur les lampions qui ont été installés en Ville d'Estavayer-le-Lac pour égayer le passage des personnes qui empruntent les rues qui étaient en chantier l'année passée ou qui seront en chantier cette année. Ce n'est pas pour l'annonce d'une fête, c'est une action parmi d'autres qui ont été mises en place en 2020 et qui vont à nouveau être mises en place durant l'hiver 2021-2022 pour permettre de passer le cap, un peu pénible pour les commerçants, de ces travaux qui éventrent la ville. Parmi ces actions, il y a donc le fait d'égayer un peu pour que les gens regardent en l'air plutôt que la poussière et leur donner le sourire. Il y a également des articles dans « Le Républicain » pour mettre en avant les commerçants qui seront impactés et d'autres peut-être moins accessibles. Il y a également un événement qui va être organisé en lien avec les artisans durant l'automne pour faire vivre ces rues-là et aussi des réflexions qui sont en cours, parmi d'autres, avec la SCAVE pour la période de Noël. Cette information a été faite afin que l'assemblée ne soit pas étonnée de voir ces décorations même s'il a pu constater que les réactions sont plutôt positives.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

M. Thierry Roulin, président, relève que deux postulats ont été déposés.

M^{me} Rose-Marie Rodriguez, au nom du Groupe PS – Les Vert.e.s dépose le postulat suivant : « Mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu’au sein de l’Administration communale. »

A l’instar des Cantons du Jura, de Genève et de Vaud, plusieurs collectivités publiques ont fait le pas sous forme de projet-pilote, ou de manière pérenne de mettre à disposition gratuitement des protections hygiéniques dans les écoles et dans les bâtiments communaux pour lutter contre la précarité menstruelle. Interpellé par des députées socialistes au Grand Conseil, le Conseil d’Etat fribourgeois se déclare prêt à faire cette analyse, si le Grand Conseil l’accepte. Dans sa réponse, le Conseil d’Etat se dit tout à fait conscient de la nécessité de faire cette étude et d’aller plus loin en acceptant la mise à disposition des protections hygiéniques dans les bâtiments cantonaux, mais relève à juste titre que ce sera aux communes de poursuivre la démarche. Ainsi donc, des postulats tels que celui-ci et, dont le Groupe s’est inspiré pour le rédiger, ont été déposés à Fribourg, à Bulle et à Villars-sur-Glâne. Tous sont actuellement à l’étude auprès de ces autorités communales. A son tour, la Commune d’Estavayer peut faire partie de cet élan et se montrer une Commune progressiste en la matière, en acceptant tout d’abord le postulat, puis en mettant en œuvre les propositions qui en émaneront. Par ce postulat, le Groupe demande au Conseil communal d’étudier et mettre en œuvre :

- La mise en place d’un libre accès aux protections hygiéniques (de type serviettes et tampons) dans les écoles dans lesquelles cela s’avère nécessaire, avec une mise à disposition adaptée à l’âge des élèves;
- La mise à disposition systématique de protections hygiéniques gratuites et en libre accès dans toutes les toilettes des institutions publiques et sportives, ainsi que dans les bâtiments de l’Administration communale ;
- La mise en place de moyens de communication indiquant aux femmes la mise à disposition des protections hygiéniques.

Elle demande que ce dossier soit mis à l’ordre du jour du prochain Conseil général du mois de novembre.

M^{me} Anne Meyer Loetscher, conseillère générale, dépose le postulat suivant : « Assurer l’accès à la médecine de famille ».

Lors de la rencontre du 4 septembre 2021 avec les nouveaux citoyens, elle a été interpellée par des aînées qui peinaient à trouver un médecin de famille. La pénurie de médecins de famille est une réalité sur l’ensemble du territoire fribourgeois et bien au-delà, alors qu’elle est au cœur du système de santé. L’amélioration de la situation est du ressort au niveau fédéral, cantonal et communal. Alors que le Canton de Fribourg investit dans l’avenir en soutenant le Master en médecine humaine de l’Université de Fribourg, cet effort à lui seul ne garantira pas l’accès de médecins de famille à la population. La Commune, voire la région, doit donc être proactive afin de préparer l’avenir et d’être à-même de répondre aux besoins futurs. En cas de pénurie identifiée à moyen et long terme, la Commune pourrait faciliter l’installation de médecins de famille en proposant des conditions-cadres favorables. Différentes mesures existent déjà dans certaines communes, et de nouvelles, propres à la réalité d’Estavayer, pourraient être imaginées. Ainsi, elle propose par ce postulat d’étudier la situation locale, voire régionale afin de :

- définir s’il y a une pénurie de médecins de famille à court, moyen et long terme ;
- si oui, élaborer un plan de mesures qui faciliterait l’installation de médecins de famille ;
- définir un plan d’action de communication, particulièrement auprès de la population âgée, sur les possibilités de médecine de proximité.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

M. Thierry Roulin, président, relève, comme le prévoit le règlement du Conseil général aux articles 56 à 59, que les postulats seront transmis au Bureau qui en examinera la recevabilité et la qualité formelle. Le Bureau émettra un préavis à l'attention du Conseil général avant la prochaine séance et les inscrira à l'ordre du jour si la recevabilité est acceptée.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Thierry Roulin**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M. Cyrille Gassmann, au nom du Groupe Murist-Vuissens, informe qu'un de ses concitoyens l'a interpellé car à la suite de l'annonce de son projet d'installation photovoltaïque, la Commune d'Estavayer lui refuse l'installation et lui demande de passer par une mise à l'enquête. Après discussion, ceci ne semble pas être un cas isolé. Il semblerait que la Commune d'Estavayer interprète de manière particulièrement restrictive la directive fribourgeoise concernant l'intégration architecturale des installations solaires thermiques et photovoltaïques. En procédant ainsi, la Commune complique passablement la réalisation d'installations photovoltaïques, ce qui va à l'encontre des objectifs poursuivis par le label "Cité de l'Energie" ainsi que la Stratégie énergétique de 2050 de la Confédération. Plutôt que d'être un frein, la Commune devrait au contraire encourager les citoyens motivés à s'engager dans cette démarche. Le Groupe Murist-Vuissens demande au Conseil communal de rapidement étudier ce qui peut être mis en œuvre pour faciliter la réalisation de projets de production énergétique renouvelable sur le territoire communal. Il profite de ce message pour attirer l'attention des députés présents dans cette salle. Il estime que la directive fribourgeoise concernant l'intégration architecturale des installations solaires thermiques et photovoltaïques datant de 2015 mériterait des clarifications et une réadaptation. Ces dernières pourraient tenir compte de l'excellent travail effectué par SuisseEnergie (Office fédéral de l'énergie OFEN) en partenariat avec Swissolar, dans son récent guide relatif à la procédure d'annonce et d'autorisation pour les installations solaires, et dont certains cantons se sont inspirés pour rédiger récemment leurs directives d'application.

M. Dominic Catillaz, conseiller général, prend la parole au nom de plusieurs habitants et commerçants étonnés de la décision prise par le Conseil communal. La presse s'est déjà fait l'écho du souhait du Conseil communal de fermer la Porte des Dominicaines au trafic automobile après les travaux de réfection de la chaussée également. C'est une mesure assez radicale pour lutter contre le trafic routier qui s'inscrit dans la volonté du Conseil communal de rendre le centre-ville d'Estavayer piéton. Au vu des commentaires et de la diffusion dans la presse, on sent bien le souhait d'aller rapidement en avant avec ce projet. Il se pose encore pas mal de questions et se demande si une analyse a vraiment été faite du pourquoi le faire, de la mise en place d'un tel dispositif et des conséquences à différents niveaux – routier, sonore, commercial, qualité de vie mais également facilité et accessibilité au centre-ville. La route de Payerne qui arrive devant la Porte des Dominicaines est un axe historiquement important au développement de la cité. Depuis le Moyen-Age, c'est la route la plus prisée pour arriver au centre-ville sachant que 180 degrés plus loin, le lac empêche tout accès et développement commercial et civil. Le fait de fermer cette porte lui donne l'impression de revenir au temps des guerres de Bourgogne et du siège d'Estavayer par les Confédérés. Il fallait protéger la ville à tout prix et défendre les remparts contre les assauts ennemis. On se referme sur soi. Cela paraît un peu exagéré mais, sur le principe, c'est son ressenti. Cette entrée de ville est très belle. On voit régulièrement des gens en vélo, moto, en voiture même s'arrêter et prendre ce passage en photo. Elle donne envie de rentrer dans la ville pour voir ce qu'il en est. Est-ce que la fermeture de ce passage va aider au développement ou au contraire faire fuir les potentiels touristes et résidents qui arrivent depuis l'axe de l'autoroute et Payerne – il ne le sait pas encore. L'essai durant les travaux donnera sûrement des indices. Pour cela il faut absolument que

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

l'Administration analyse les mouvements sur la zone d'Estavayer. La sécurité doit être un point important à ce niveau. Il se pose de nombreuses questions :

- Ne risque-t-on pas de détourner une partie du trafic sur la route de la Chapelle où se trouve le CO, avec un nombre important d'élèves et des bus de transport qui doivent déjà se frayer un chemin aux heures de pointe...en plus de l'accès à la zone Champ-de-Lune par cette même route de la Chapelle déjà bien chargée ?
- Ne va-t-on pas apporter une circulation supplémentaire sur la zone du Camus et la rue du Musée au détriment des habitants ?
- De plus le Conseil communal l'a déjà fait remarquer, il faut créer une zone de parking pour réceptionner les véhicules. A ce niveau-là, la Commune n'est pas prête du tout. N'y a-t-il pas le risque de mettre la charrue devant les bœufs ? De plus le concept de parking actuel ne fonctionne pas encore idéalement avec le système de vignettes de parcage qui bloquent de nombreuses places de parc – par exemple, sur le parking du cimetière et dans les rues proches du centre.
- Les quelque 100 m de route, depuis la porte, utilisés actuellement pour arriver sur le centre-ville et/ou sur la rue de Forel qui soulagent et qui représentent à ce jour le seul axe de dégagement vers le lac depuis le centre, représentent-ils vraiment un problème routier d'une telle importance que l'on doive les condamner absolument ?
- Le risque pour les commerçants encore accrochés au centre-ville de perdre une partie de leur clientèle pour des raisons de confort (accès et parking) est important et il faut absolument tenir compte de leurs remarques et doléances.
- Est-ce que la circulation sur cette partie de la ville pose vraiment problème aux habitants ? Il est possible que d'autres nuisances les gênent, comme les fêtes répétées durant une grande partie de l'année avec leurs débordements nocturnes. Quelques manifestations sont importantes pour le développement et pour faire connaître la cité, mais l'accumulation tous les week-ends peut créer une lassitude.

Beaucoup de choses doivent être analysées. M. Catillaz ne demande pas une étude, mais pense qu'au sein de l'Administration communale, une personne qualifiée peut prendre son rôle de coordinateur-trice et contacter les différents intéressés – commerçants, habitants principalement - pour analyser en posant une série de questions précises, pour, ensuite, présenter un rapport au Conseil communal et au Conseil général qui prendront certaines décisions en accord avec la volonté des citoyens.

M. Nicolas Giacomotti, au nom du Groupe indépendant, relève que lors de leur séance de préparation, le sujet de la fermeture de la Porte des Dominicaines a longuement été discuté. Il partage les propos de M. Catillaz et tient à remercier M. Rey pour les nombreuses informations fournies lors des communications du Conseil communal. Serait-il toutefois possible de publier sur le site internet de la Commune et éventuellement dans le Journal d'Estavayer une carte détaillée de la circulation projetée afin d'éviter des fausses informations et que les citoyens et commerçants puissent bien être informés et qu'ils puissent communiquer à ce sujet ?

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Gassmann, concernant le projet en cours à Murist, que la Commune et le requérant sont en pleine procédure de règlement du litige, aussi le Conseil communal ne va pas s'exprimer sur ce sujet particulier. Mais il peut donner les informations suivantes. Bien avant que la Commune n'obtienne la dénomination de « Cité de l'énergie », elle a favorisé l'installation de solutions énergétiques renouvelables, comme la géothermie et le solaire. Pour l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques, elle respecte la législation en cours, à savoir que si le projet correspond aux divers règlements et à la directive cantonale, elle peut dispenser le requérant de la mise à l'enquête, mais pas en zone protégée, ni sur des bâtiments protégés. En cas de

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

désaccord entre le porteur du projet et la Commune, ce projet peut être mis à l'enquête et suivre la procédure usuelle avec préavis communal et droit de recours à la Préfecture. Les règlements communaux d'urbanisme fixent parfois des conditions spéciales pour l'installation de calepinages, ou interdisent simplement celui-ci dans des secteurs sous protection du patrimoine. Comme le Conseil général le sait, Estavayer est une Commune riche de son histoire et dont une partie du territoire est inscrite à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse, le fameux ISOS. Toutefois, les règlements laissent une possibilité d'évolution au travers des nouvelles technologies, comme les tuiles solaires. La pratique communale est d'appliquer la directive cantonale, qui veut que l'installation de panneaux solaires soit adaptée au toit, mais chaque projet est discuté entre les collaborateurs et les requérants. Dans la très grande majorité des cas, une solution est trouvée afin de satisfaire à la fois les propriétaires dans leur transition énergétique et la Commune dans sa tâche d'application des règles en vigueur. Quelquefois, des litiges surviennent et sont parfois portés à la connaissance des élus. Le Conseil communal est conscient qu'il demande un effort aux requérants, mais il est aussi parfois félicité pour son application de la directive. Les entreprises trouvent des solutions originales et permettent la réalisation d'installations valables à tous points de vue. C'est dans cet esprit que la Commune aborde les dossiers de demandes solaires. Lorsque les litiges sont portés devant une autorité de surveillance, c'est l'occasion de contrôler que la lecture communale des règlements est correcte. Toutefois, le Conseil communal entend la demande du Groupe Murist-Vuissens et la thématisera lors d'une prochaine séance. **M. Cyrille Gassmann** se réjouit que ce sujet soit traité lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, répond à MM. Catillaz et Giacomotti, qu'il s'agit d'une option qui a été décidée et préconisée. Elle a été passée au crible des bureaux d'étude communaux, par l'ingénieur de la circulation, en Commission d'aménagement du territoire qui a pu voir les choses proposées et le Conseil communal, en pesant les intérêts, est arrivé à cette solution. Il rappelle également qu'il s'agit d'un test, d'un essai prévu car la Porte des Dominicaines, la rue de Forel et la rue du Musée seront de fait fermées durant les travaux et cela permettra d'effectuer les fameux comptages qui ont été demandés lors des interventions. D'autre part, prendre l'avis de la population au travers de la déléguée au commerce local, par exemple, examiner un questionnaire pour connaître le sentiment de la population, c'est un projet du Conseil communal. Le fait d'avoir annoncé ces fermetures et ces projets cherche à faire surgir également la représentation au sein de la population au sujet de ces fermetures et du trafic en ville. Pour ce qui est de la publication du plan de fermeture qui est prévu, c'est clair qu'il y a un plan de fermeture prévu pour les travaux jusqu'en avril 2022 mais que de toute façon s'il y a un projet émis par la suite, il devra être mis à l'enquête et montré à la population. De même, il sera de toute façon affiché lors d'une séance de la Commission d'aménagement du territoire, puis celle-ci pourra en informer les groupes politiques.

M^{me} Stéphanie Joye, au nom du Groupe BMR, souhaiterait connaître où en est le dossier de l'Auberge communale de Bussy. En effet, depuis plus de 3 ans, les représentants du Groupe répètent sans cesse aux nombreuses questions des habitants de Bussy que le dossier est en cours à la Commune et qu'il y aura bientôt des nouvelles. Les festivités de la Bénichon de ce week-end ont à nouveau été propices à de nombreuses questions à ce sujet. Les membres du Groupe ne sachant plus comment répondre de manière satisfaisante aux habitants, il est important d'obtenir des informations sur ce dossier.

M^{me} Marie-Claude Ceriani Lambert, conseillère générale, relève que depuis la législature 2011-2016, alors qu'elle siégeait déjà au Conseil général, il était question de l'aménagement des rives du lac, pour améliorer l'attrait touristique de la région ; qui plus est pour l'accueil des camping-cars actuellement très tendance. Elle demande où en est ce dossier actuellement.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

M. Michel Zadory, conseiller général, rejoint un peu l'intervention de M^{me} Ceriani Lambert au sujet des camping-cars. La pandémie a eu pour effet de doper le tourisme des Suisses dans leur région. Beaucoup sont venus en camping-cars et force est de constater qu'il manque cruellement de place aménagée pour accueillir ces véhicules. Depuis plusieurs législatures, le problème des camping-cars revient sur le tapis, est-ce que dans le plan de législature 2021-2026 une aire de repos aménagée pour les camping-cars est-elle planifiée ? Sa deuxième question concerne le Chemin de la Bata. Des gabarits pour des immeubles ont été dressés vers le Chemin de la Bata à Estavayer-le-Lac. La construction des immeubles va entraîner une augmentation notable de la circulation sur un chemin qui, aujourd'hui, est déjà très fréquenté. Ce chemin est utilisé par les habitants du quartier St-Eloi, par les écoliers et habitants de la Croix-de-Pierre ; le croisement des véhicules est actuellement problématique. Est-ce que la Commune a prévu de réaménager cette route qui ressemble plus à un chemin de remaniement qu'à une vraie route ?

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteuse du Conseil communal, entend les soucis du Groupe BMR concernant l'Auberge de Bussy et informe que ce point est à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission des bâtiments communaux qui aura lieu le 29 septembre. C'est agendé et les convocations sont en cours d'envoi. Donc, chacun aura libre choix de poser ses questions lors des prochaines séances de groupes à son représentant. **Mme Joye** se contentera de cette réponse.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, informe que l'atelier des rives, lors de la précédente législature, avait déjà déterminé l'image générale. Actuellement, le Conseil communal travaille sur le PAD Nova Friburgo et sur le PAD de la Sicel qui sont destinés à activer ces parties de l'atelier qui avaient été décidées. Pour ce qui est des camping-cars, plus précisément du camping, un groupe de travail a été nommé à l'intérieur de la Commune pour son réaménagement et également pour accueillir les camping-cars éventuellement à cet endroit-là. Pour la partie précise au niveau de l'accueil des camping-cars, c'est M. Ménétrety qui répondra. L'atelier des rives progresse. Le Conseil communal essaie d'activer chacune des pièces lorsqu'il y a un élément déclencheur qui permet de réaliser quelque chose. Tant qu'il n'y a pas cet élément déclencheur qui dit qu'on peut activer cette pièce, on peut réfléchir à quelque chose mais c'est difficile de faire des plans sur la comète et de savoir où on veut aller. Pour l'instant les parties activées sont le PAD Nova Friburgo et le PAD de la Sicel qui sont à l'étude et un groupe de travail qui planche sur le réaménagement des campings, comme celui de la Plage communale.

M. Samuel Ménétrety, rapporteur du Conseil communal, relève, concernant l'accueil des camping-cars, qu'il est vrai qu'il y a eu un projet refusé lors de la dernière législature. C'est vrai que pour les utilisateurs de ce genre de moyens de vacances, c'est un problème et la Commune doit le pallier, c'est vraiment un sujet important. Ce n'est pas totalement facile lorsqu'il existe des PAD en développement de tout à coup décider de planter un objet sans qu'il soit coordonné au reste. C'est l'une de raison qui avait fait que l'objet avait été refusé en 2015. En ce qui concerne les camping-cars, une augmentation a été constatée mais on a pu voir aussi qu'il y a eu de la part du Canton et des Préfectures une proposition qui a été la bienvenue d'accorder des zones de camping-cars non réglementaires d'habitude. Les communes ont pu mettre à disposition des aires pour les camping-cars ; d'ailleurs la Commune l'a fait. Un endroit a été trouvé qui a été fort apprécié selon les commentaires sur les blogs. La Commune a essayé de trouver l'endroit le plus judicieux malgré qu'elle soit en déficit d'infrastructures, où ils pouvaient s'arrêter une nuit ou deux mais en allant recharger ailleurs. Il s'agit d'une solution transitoire. Pour la borne de recharge, elle doit arriver mais elle doit être coordonnée aux autres projets et ne peut pas être implantée à un endroit sans tenir compte des projets globaux.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond concernant le chemin de la Bata qu'effectivement le Conseil communal a élaboré un avant-projet pour la réalisation d'un trottoir il y a déjà 2 ans. Le Conseil communal ne veut pas réaliser ce trottoir maintenant étant donné qu'il y aura des travaux de construction d'immeubles et que le passage des camions risque d'endommager ce dernier. Une fois que le gros-œuvre de ces travaux sera terminé, la Commune ira de l'avant avec le projet de l'aménagement d'un trottoir sur ce chemin.

M. Martin Veluzat, conseiller général, interpelle sur l'emplacement du cinéma open air dans la cour du Château là où se trouve l'Etat-civil. En période estivale, les mariages se font quasiment à la cadence à la demi-heure. Ne serait-il pas possible d'offrir un autre décor que des échafaudages déguisés en banquettes de cinéma et ainsi envisager un autre lieu pour ce cinéma ?

M. Tom Bise, conseiller général, félicite pour les décorations installées dans la Grand-Rue et dit bravo au Conseil communal. Mais pourquoi pas une fois sortir de l'ordinaire, oser, et pourquoi pas remplir cette Grand-Rue avec une multitude de décorations en hauteur et ceci dans le but justement que les touristes de passage les prennent en photo, publieront sur internet, enverront à leurs amis, cela fera qu'amener du nouveau monde dans la Grand-Rue.

M. Romain Lambert, au nom de l'UDC, étant donné le début de la législature, profite de l'occasion qui lui est donnée pour demander au Conseil communal des informations sur des sujets que la Commune d'Estavayer n'en finit pas de traîner, telles de vieilles casseroles ! Tout d'abord, le port de plaisance. Voici deux ans, lorsque les concessions pour la gestion du port de plaisance ainsi que la partie terrestre du secteur du port sont arrivées à échéance, les autorités cantonales ont attribué ces concessions à la Commune d'Estavayer. Différents épisodes entre les gestionnaires actuels et la Commune se sont déroulés depuis. Malgré plusieurs demandes faites à l'Exécutif communal lors de séances de Conseil général, aucune réponse précise n'a été donnée. Tout en sachant, comme l'a déjà dit à plusieurs reprises M. Eric Chassot, qu'une procédure est en cours (merci de préciser quelle procédure) il demande d'informer le Conseil général de la situation actuelle sur ce point. Ensuite, l'Hôtel du Lac. Question toujours pendante, où en est-on avec le litige qui oppose la Commune au propriétaire actuel ? Les autorités s'efforcent de donner un véritable caractère touristique à la Ville d'Estavayer-le-Lac, caractère qui n'est vraiment pas évident aux yeux des touristes qui débarquent des bateaux de la LNM ! Peut-on espérer un dénouement proche dans ce dossier ?

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, relève que c'est la première fois qu'il entend une remarque comme celle de M. Veluzat et est content de l'entendre. Une réflexion va être faite à ce sujet en regardant quels sont les intérêts et en discutant avec la Préfecture, l'Etat-civil également. Cela fait toujours que 3% des jours de l'année où il y a quelque chose de ce côté-là mais il faut en discuter. A M. Bise, il répond qu'il est content que cela lui plaise. Sans trahir de secret, un atelier participatif a été organisé dans le cadre d'une mise en place d'une zone de rencontres qui soit efficace lorsque les travaux seront terminés. Le but est de ne pas faire une route où l'on roulera à 20 km/h mais une zone de rencontres et, dans ce cadre-là, il y a eu un atelier qui avait pour thèmes les décorations et l'ambiance. On entame actuellement par ces décorations car les travaux se font là mais le souhait est de donner une atmosphère générale. Heureux d'entendre que tout le monde va dans le même sens. Le Conseil communal va continuer ses réflexions en proposant des choses qui vont amener, bien sûr, quelques frais au budget et il espère le soutien du Législatif.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Lambert que ces deux dossiers sont en cours. Concernant le port de plaisance, le Conseil communal avait sollicité à être traité par la DAEC par ordre d'arrivée des dossiers. Une discussion avait eu lieu avec M. Steiert, Conseiller d'Etat, lors de la présentation du plan cantonal des rives pour savoir si on allait passer derrière et il avait alors répondu que non, ce dossier allait être traité par ordre d'arrivée. Le plan cantonal des rives a été traité, pas celui du port. Dernièrement, un courrier a été reçu à la Commune pour savoir si on voulait revoir le plan économique communal étant donné que des gros entretiens lourds sont actuellement effectués sur le port et deuxièmement est-ce que le nouveau Conseil communal voulait se raviser sur la demande de concession. Réponse a été faite, le plan économique est calculé en fonction du prix de la reprise de ce port et le Conseil communal maintient sa demande. Concernant l'Hôtel du Lac, dernièrement la Commune a eu gain de cause auprès du Tribunal de la Broye. Malheureusement, les propriétaires actuels ont fait recours au Tribunal cantonal. Le dossier est en cours de traitement. La Commune devra se prononcer sur ce recours. Le Conseil communal est autant impatient que le Conseil général sur ces deux dossiers mais les procédures sont les procédures. Cette réponse convient partiellement à **M. Lambert**.

M. Steve Pillonel, conseiller général, salue l'intervention de M. Aegerter au sujet de la sécurité des données informatiques. N'étant de loin pas spécialiste du domaine, il n'est pas certain d'avoir saisi l'ampleur des propos. Il a été abordé par deux citoyens staviacois à ce sujet et rapporte trois questions et deux sous-questions qu'il considère précises. M. Aegerter y a peut-être répondu partiellement, mais un complément, ou une réflexion complémentaire, serait bienvenu :

- Quelles données sensibles sont actuellement stockées de manière informatique à la Commune ?
- Est-ce qu'une réflexion sur la pertinence du stockage de ces données a été ou va être entreprise ? Toutes ces données sont-elles indispensables à la bonne marche de l'Administration ?
- Quelles mesures existent afin de se prémunir de ce type d'attaque ? Subsidièrement quelles mesures supplémentaires pourraient être entreprises ?
- Quelles sont les compétences à l'interne et à l'externe dans ce domaine ?

M. Steve Pillonel, conseiller général, revient sur la crue du lac de cet été et a bien entendu qu'une demande a été faite à Fribourg pour un éventuel dédommagement. Pour sa part, il a pensé que la cote maximale, autorisée dans la convention avec les trois lacs, ayant été dépassée, la demande ne doit pas nécessairement se restreindre à Fribourg mais aller soit sur les cantons qui ont bénéficié de la décrue chez eux (soit le lac de Bièche et le Rhin sur toute sa longueur), soit aussi sur la Confédération. Il demande si cela a été fait ou est envisagé.

M. Romain Lambert, au nom de l'UDC, relève que, durant la dernière législature, le Conseil général s'est penché à plusieurs reprises sur la problématique de la gestion des déchets de la Commune et des relations avec la Société RG Récupération située à Sévaz. Selon les procès-verbaux des séances durant lesquelles ces questions ont été traitées, il en ressort que le contrat qui lie la Commune à la Société RG Récupération doit être dénoncé afin de :

- pouvoir négocier les conditions dudit contrat ;
- ne pas reconduire ce contrat et créer une déchetterie communale ;
- passer un contrat de gestion des déchets avec une autre société.

Ce contrat doit être dénoncé, selon ses renseignements, avant la fin de l'année 2021. Il pose dès lors cette question à ses collègues du Conseil général ainsi qu'au Conseil communal : quelles décisions les autorités veulent-elles prendre au sujet de la gestion des déchets et du renouvellement du contrat passé avec la Société RG Récupération ? **M. Roulin**, président, résume en demandant s'il fait une proposition au Conseil général. M. Lambert pose une question au Conseil communal et au Conseil général. M. Roulin donnera la parole au Conseil communal pour apporter une réponse mais pour interpeller le Conseil général il demande à M. Lambert d'utiliser d'autres moyens.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pillonel que toutes les données sont sensibles dans une Commune, notamment fiscales, personnelles, messageries. Si elles devaient être piratées et une demande de rançon déposée, la Commune serait très mal prise. Raison pour laquelle le Conseil communal a pris spontanément contact avec TélécomServices pour avoir un premier aperçu des barrières mises en place pour éviter ces piratages informatiques. Cette question va également encore être étudiée plus à fond par le Conseil communal. Au niveau communal, M. Bonny est le responsable informatique et de la téléphonie, mais il ne s'agit pas d'un spécialiste, il s'agit d'un très très bon utilisateur ; il est là pour ça, pour renseigner, pour soutenir, pour aider les utilisateurs. En termes de sécurité informatique, il faudra aller plus loin. Le Conseil communal va étudier cela et reviendra devant le Conseil général pour lui donner le résultat des mesures entreprises. Etant donné l'importance de ce dossier, le Conseil communal va en parler dès sa prochaine séance et assurer un suivi.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pillonel concernant la crue du lac que dans la lettre adressée à Fribourg c'est clairement demandé que le Canton se pose aussi la question par rapport à ses propres intérêts par rapport aux autres cantons. Cette réponse ne convient pas à **M. Pillonel** qui estime que la Commune doit aller de l'avant et faire des demandes. **M. Ménétreay** relève que la Commune a demandé au Canton de se positionner par rapport à ceci et par rapport à la Commune. Après il s'agit d'un territoire cantonal dans l'Association et finalement c'est entre cantons qu'ils doivent décider de ce qu'ils peuvent faire. La Commune a besoin de savoir comment ils gèrent entre eux et il pense que l'on est au début d'une discussion. Les questions sont très bonnes mais à l'heure actuelle il ne peut y répondre avant que les représentants du Canton lui expliquent comment eux peuvent appuyer cela et après comment la Commune pourra les appuyer par rapport à leurs démarches. Il y a un territoire qui est à la fois cantonal et communal et il faut défendre ses intérêts par rapport à cela. La Commune défend les intérêts des habitants, des propriétaires, etc. La Commune va dans la direction des propos de M. Pillonel.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteuse du Conseil communal, répond à M. Lambert que cette convention pour les déchets sera à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission des déchets agendée au 23 septembre. Il s'agit d'un sujet-phare qui sera abordé à cette occasion sachant qu'il y a une volonté de la part du Conseil général. Il est clair que cette convention va être dénoncée pour la fin de cette année, cela laissera une année pour rediscuter et trouver des solutions.

M. Thierry Roulin, président, propose à M. Lambert de formuler ses questions par écrit concernant les déchets et il les transmettra à la Commission des déchets.

M. Christian Loetscher, conseiller général, relève que les travaux de la magnifique route de Grandcour ont touché à leur fin ou comme l'appelle déjà certains, l'avenue ou les Champs-Élysées d'Estavayer-le-Lac. Au vu du nombre de piétons ou de cyclistes qui l'utilisent, il peut imaginer qu'elle est bien appréciée. Il a quand même quelques constatations à faire ou remarques de la part de certains citoyens :

- Le chemin pour piétons en gravier, en cas de pluie, n'est pas utilisé par ceux-ci mais ils empruntent la piste cyclable.
- Le trottoir large côté Jura n'est pas souvent respecté de la part des deux utilisateurs ; quand un groupe de piétons se promène et croise des cyclistes : qui est prioritaire puisque la ligne jaune n'est pas continue ?
- Il semblerait que certaines grilles d'égout ne soient pas alignées avec le goudron, du coup les automobilistes les évitent soit par la voie cyclable ou par le centre de la route, ce qui rend le croisement difficile.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

- L'entrée de la ville avec ces deux bordures massives pourrait être marquée plus visiblement puisque l'éclairage est abaissé la nuit.
- Plusieurs cyclistes se sont déjà fait des frayeurs, voire sont tombés en voulant rejoindre la voie qui leur est réservée après avoir dépassé une trottelette ou un piéton, par la route. Aux passages des dos-d'âne à l'endroit des carrefours de quartiers, une bordure en granit de 3 à 4 cm dépasse de la route, ce qui est violent pour une roue de vélo. M. Loetscher a, lui-même, aidé à se relever une de ces personnes et l'une d'entre elles a même passé son été en chaise roulante.

Il demande que quelque chose soit entrepris pour que les touristes cyclistes arrivent en ville sans éraflure.

M^{me} Anne Meyer Loetscher, conseillère générale, a deux questions suite aux interventions faites ce soir. Par rapport à la Porte des Dominicaines, lorsqu'on parle de fermeture, s'agit-il de fermer au sens propre ou figuré, c'est-à-dire vraiment fermer physiquement ou uniquement interdire à la circulation ? Si cette porte devait être physiquement fermée, ce serait vraiment très dommageable pour l'image de la ville. D'autre part, par rapport au PAD de la Sicel, qu'est-ce qui bloque ce PAD ? On sait ce qui bloque celui de la Place Nova Friburgo. On sent également que le sujet va encore durer donc ne pourrait-on pas faire des interventions notamment pour que la zone d'intérêt général qui borde cette zone de la Sicel soit améliorée car là aussi l'image de la ville, notamment pendant la période estivale, est très dommageable ?

M^{me} Yasmina Glauser, conseillère générale, pose une question concernant les recharges pour les vélos électriques. Est-ce que la Commune a envie de se munir de bornes pour recharger les vélos électriques, éventuellement deux ou trois tournevis comme cela existe dans d'autres communes ? Elle trouve ces installations très intéressantes d'autant qu'il y a de plus en plus de vélos électriques à Estavayer-le-Lac mais également peut-être aussi dans les villages. Y a-t-il une réflexion à ce sujet ?

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, confirme que la sécurité de la Route de Grandcour interpelle le Conseil communal. Les travaux réalisés sont conformes au préavis figurant dans le permis de construire. Ce n'est pas pour cette raison que le Conseil communal ne réfléchit pas à améliorer la sécurité dans ce secteur. A la suite de l'intervention faite lors de la séance de groupe, M. Borcard a contacté l'ingénieur en charge du projet pour lui faire part des griefs soulevés, griefs que M. Max Wehrle, riverain, a formulés également. Un rapport sera transmis prochainement et sur cette base le Conseil communal examinera les mesures à prendre pour améliorer la sécurité à cet endroit. Une séance d'explications va être organisée par le Service communal de l'environnement pour les répondants des riverains de ce secteur et pour les conseillers généraux intéressés au début du mois de novembre.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond à M^{me} Glauser concernant les bornes de recharge pour les vélos que ce dossier est à l'étude. Il en a été discuté en Commission de l'énergie lors de la dernière séance. Au Conseil communal, il n'y a pas encore eu de débat.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M^{me} Meyer Loetscher qu'il n'y aura pas de fermeture mécanique de cette porte. Il s'agit d'une interdiction de circulation des voitures. Il est prévu que toute autre mobilité passe toujours par cette porte si cette idée de fermeture est maintenue. Une fermeture mécanique n'a jamais été envisagée.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, informe concernant le PAD de la Sichel que le bureau d'ingénieurs qui travaillait dessus a été réactivé. Actuellement, est étudié le traitement des ruisseaux qu'il faut restaurer et faire passer sous la route. Il faut également négocier avec un passage des voitures ; il faut combiner le passage des ruisseaux, le passage des voitures et évidemment la continuité jusqu'au lac. Un travail est également fait sur la mobilité douce pour arriver à trouver une bonne cohabitation à cet endroit. Un groupe de travail au sein de la Commission d'aménagement du territoire a été créé afin d'étudier le réaménagement du sentier St-Marc et essayer d'arriver à combiner l'arrivée, soit avec de la mobilité douce, soit avec des transports individuels motorisés, soit avec un transport urbain, pour que les gens puissent aller jusqu'au chemin St-Marc et profiter d'une autre partie du lac. Une autre partie du PAD travaille sur les bâtiments qui doivent être installés à cet endroit-là. Ce n'est pas toujours facile de discuter. Actuellement, on est en train de comprendre qu'on devra probablement passer par une concession, c'est-à-dire qu'actuellement le port de la Sichel est communal et qu'après, quelque part, c'est l'eau du lac, qui est cantonal, qui vient et qui remplit le port de la Sichel. Une fois qu'il sera réaménagé, il faudra bénéficier d'une convention d'utilisation. Les travaux de réaménagement sont repartis mais cela nécessite encore des discussions.

M. François Julmy, conseiller général, demande s'il serait possible de nettoyer la place de la Sichel, peut-être de la défricher ; c'est vrai que c'est un accueil qui est assez déplorable au niveau de la route communale.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Julmy que, dans le cadre de son dicastère, il gère l'hivernage, il y a un travail qui a été exécuté la semaine passée dans l'élagage et un peu l'entretien des abords. Il y a une volonté de faire plus encore.

La parole n'étant plus demandé, **M. Thierry Roulin**, président, a réservé la dernière intervention à M. Claude-Alain Gaillet, conseiller communal.

M. Claude-Alain Gaillet, conseiller communal, prend la parole en ces termes : « J'aurais souhaité prendre la parole devant vous dans d'autres circonstances. Vous l'avez en effet appris, j'ai donné ma démission du Conseil communal pour la fin de ce mois, pour des raisons de santé. Je ne reviendrai pas sur mes explications, dont vous avez eu connaissance par le courriel du Secrétariat général, et qui ont été largement reprises par la presse locale. Je vous dirai simplement que cette décision a été difficile à prendre, et que je ne l'ai pas prise de gaieté de cœur. Car, durant ces premiers mois d'apprentissage, j'ai eu énormément de plaisir à œuvrer pour le bien de notre si belle Commune. Alors, je n'aurai pas à subir devant vous l'épreuve du feu, à savoir défendre un dossier difficile et essayer de vous convaincre, si nécessaire, de son bien-fondé. Allez, je cite un exemple, tout à fait au hasard: le crédit d'assainissement du bâtiment historique du Sacré-Cœur.

Mais foin de regrets! Je profite donc de cette tribune pour vous faire part de quelques observations que j'ai pu faire dans l'exercice de mon trop court mais passionnant mandat. D'abord, et je l'ai dit tout à l'heure, nous avons la chance de vivre dans une Commune formidable, riche d'une incroyable diversité, avec un potentiel de développement enthousiasmant. Le Conseil communal a dans son pipeline quantité de beaux projets qui vont faire évoluer la Commune dans le sens de la modernité bien sûr, mais toujours avec le souci du bien commun et de la préservation, voire l'amélioration, de la qualité de vie de notre population. Ces projets, certains indispensables, d'autres novateurs, parfois audacieux et visionnaires, ce n'est pas ici le moment de les inventorier. Vous en connaissez déjà certains et vous en découvrirez d'autres lors de la présentation du plan de législation. Et vous y serez bien sûr étroitement associés ces prochaines années.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

J'ai également pu mesurer, très vite, à quel point les autorités communales peuvent compter sur un personnel, une administration, des chef-fe-s de service et de secteur dévoués, compétents, loyaux, à la conscience professionnelle exemplaire, dotés également d'une force de propositions stimulante. C'est une chance, et on ne le dit pas assez. Je tire ici mon chapeau à tous ces collaborateurs et collaboratrices, sans lesquels une autorité ne serait rien. Et ne ferait rien.

Il est de bon ton, dans certains esprits, de mettre à mal le travail des autorités. Loin de moi l'idée de réprover les reproches que l'on peut adresser à ses gouvernants. Dans une démocratie, la critique citoyenne est nécessaire. Et lorsqu'elle est fondée, elle est constructive. C'est plutôt un signe de bonne santé de nos institutions. Mais la critique est parfois gratuite, injuste ou injustifiée, voire méchante. Ou alors elle répond à des motivations très égoïstes. Je puis ici vous assurer que votre Exécutif traite toutes les remarques qu'on peut lui faire avec un souci d'équité, de pondération et d'impartialité.

Cela m'amène, pour conclure, à évoquer l'esprit dans lequel travaille le Conseil communal. Nous sommes neuf, chacun avec sa personnalité, sa sensibilité, ses convictions. Nous faisons donc ce qu'on attend de nous: nous débattons. Nous débattons afin de trouver les meilleures solutions, les meilleures options, avec, toujours, le souci du bien commun. Oui, nos échanges sont parfois vifs, mais vifs dans le bon sens du terme, à savoir intenses, argumentés, francs, mais toujours dans l'écoute et le respect de l'autre. J'ose ainsi affirmer que, malgré nos différences et nos divergences d'opinions, nous formons une bonne équipe, et que la collégialité n'est pas un vain mot. Vous dire aussi que, si nous pouvons ainsi construire sereinement l'avenir de notre Commune, c'est que chacune et chacun d'entre nous a à cœur de travailler ses dossiers et de préparer consciencieusement ses séances. Lesquelles séances se déroulent selon un principe de totale transparence. Et - mais je ne vous apprends rien en vous disant cela - les dossiers sont souvent complexes, ils sont nombreux, et la marche d'une grande Commune comme la nôtre exige de ses responsables un engagement de tous les instants.

Née de la fusion il y a 5 ans, Estavayer est une jeune Commune. Après ses premières années où il a fallu mettre en place un nouveau mode de fonctionnement, où, entre la ville et les villages, il a fallu apprendre à mieux se connaître, voire à s'appivoiser, l'heure est aujourd'hui à la consolidation et à la valorisation des richesses que représente la géographie sociale et humaine d'une Commune à la fois citadine et rurale, dans le respect des identités villageoises. Alors oui, Estavayer est une Commune formidable, et je suis heureux et fier d'avoir, très modestement et très humblement, contribué un tout petit peu - trop peu -, contribué à son développement que nous voulons harmonieux et durable. Je vous remercie de votre attention. ». Standing ovation.

M. Thierry Roulin, président, s'adresse à M. Gaillet en ces termes : « Le Conseil général a pris acte de votre démission, nous en sommes attristés mais le Conseil général comprend et respecte votre décision. Personnellement, ces 5 mois m'ont permis de faire votre connaissance. J'ai immédiatement apprécié votre personne, votre charisme, vos prises de parole et vos idées. J'ai aimé discuter avec vous les sujets qui nous sont communs et pour lesquels nous avons les mêmes préoccupations. J'ai rapidement noué un lien d'amitié qui, je l'espère, perdurera au-delà de votre départ du Conseil communal. La santé est une priorité très importante dans la vie. Vous aurez besoin de toute l'énergie à votre disposition pour combattre cette maladie et guérir. Nous le souhaitons de tout notre cœur. Monsieur le Conseiller communal, Cher Claude-Alain, nos pensées amicales vous accompagnent sur le chemin de la guérison. »

M. Thierry Roulin, président, demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 17 novembre 2021 à 20h, le Bureau se réunira le 25 octobre à 19h30.

DATE : 14 SEPTEMBRE 2021 – 20h00

M. Thierry Roulin, président, informe qu'il doit malheureusement reporter la sortie du Conseil général qui était fixée au 2 octobre 2021. Les nouvelles directives nécessitent un certificat Covid. Il ne veut exclure personne. Aujourd'hui et avec de telles contraintes, il n'est pas prêt à organiser cette sortie sereinement. Par contre, ce soir, il peut organiser son apéritif de président au bar à vins « Le Rempart » en respectant quelques règles. Les personnes avec certificat sanitaire pourront rejoindre l'intérieur et les personnes sans certificat pourront profiter de la terrasse. Tout a été mis en place pour terminer la soirée de manière conviviale et il remercie ses collègues du respect de ces règles. Prenez soin les uns des autres !

Il lève la séance à 22h27.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Thierry Roulin
Président

Anne-Claude Christan
Secrétaire du Conseil général

Lionel Conus
Secrétaire général